



CONSEIL MUNICIPAL
9 NOVEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-359

L'an deux mille vingt-trois, le 09 novembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 2 novembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, Mme Michèle RICCI, M. Gérard RAYNAL, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Catherine SERRA, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Monsieur Charles IFSSAH.

REPRESENTE(S) : Jean-Yves GATAULT, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à David TRANCHECOSTE, Jean-Claude PINGET, ayant donné pouvoir à Christelle MARTINEZ, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Anais SABATINI, ayant donné pouvoir à Rémi GENIS, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL

ABSENT(S) : M. André BONET, Mme Patricia FOURQUET, Mme Marie BACH, M. Jean-François MAILLOLS, Mme Véronique DUCASSY, Mme Florence MOLY, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Marc PUJOL, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====
Université du Temps Libre - Tarification d'un nouveau cycle de conférences sous la forme d'un séminaire thématique annuel

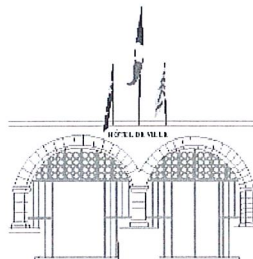
M. Jean-Luc ANTONIAZZI expose :

Mes chers collègues,

L'Université du Temps Libre (U.T.L.) a été créée par convention du 22 octobre 1985 entre la Ville de Perpignan et l'Université de Perpignan Via Domitia (U.P.V.D.), avec pour objectif de dispenser des cours et des conférences payantes au plus grand nombre d'adultes, sans condition de diplôme.

Pour l'année universitaire 2024/2025, les responsables pédagogiques de l'UTL et le conseil de direction proposent de mettre en place un nouveau format d'enseignement appelé « séminaires ». Il est constitué de 12 séances d'une heure par semaine portant sur une thématique définie pour l'année, thématique traitant le plus possible de questions locales.

Le tarif annuel d'inscription proposé pour cette série de séminaires, est de 33 € (trente-trois euros) pour les personnes résidant à Perpignan et de 43 € (quarante-trois euros) pour les personnes résidant hors de Perpignan.



Comme pour toutes les inscriptions aux autres options, l'inscription générale à l'UTL est obligatoirement due.

En conséquence, je vous propose :

- 1) de fixer le tarif d'inscription annuel du nouveau format d'enseignement de l'UTL dit « séminaires », pour l'année 2024/2025, à 33 € (trente-trois euros) pour les personnes résidant à Perpignan et à 43 € (quarante-trois euros) pour les personnes résidant hors de Perpignan ;
- 2) de décider que ces tarifs seront modifiables annuellement ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile en la matière ;
- 4) de décider que les crédits nécessaires seront prélevés sur les sommes prévues à cet effet au budget de la Ville ;
- 5) d'affecter les recettes au budget de la Ville.

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

35 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.


"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20231109-181458-DE-1-1

Accusé reçu le : **17 NOV. 2023**

Affiché le : **17 NOV. 2023**

M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Pour le Maire le Conseiller Municipal délégué



The image shows the official seal of the Municipality of Perpignan, which is circular and contains the text 'VILLE DE PERPIGNAN' and a central emblem. A blue ink signature is written over the seal, extending downwards and to the right.